

clage. Ils étaient 262 en juin dernier. En juillet, l'année dernière, il y en avait 805; en juillet de cette année, 92, soit une réduction d'environ 85 p. 100. L'année dernière, au mois d'août, il y avait 995 candidats au recyclage; ce nombre est tombé à 239 cette année. On comptait en septembre de l'année dernière 1,154 candidats et 270 en septembre de cette année. Ce ne sont pas des chiffres que nous inventons ni que nous avons falsifiés pour jeter le discrédit sur le gouvernement. Ce sont des données mensuelles.

J'ai parlé d'Ottawa. Qu'on me permette de rappeler ces chiffres. Le secrétaire parlementaire, s'il le désire, pourra les vérifier sans peine. Je lui donnerais volontiers le nom et le numéro de téléphone de mon informateur. En septembre de l'année dernière, les cours de recyclage à Ottawa ont attiré entre 200 et 300 candidats. Entre 30 et 40 se sont présentés cette année. C'est une baisse de 85 p. 100.

Voilà où nous en sommes, monsieur l'Orateur. Cela ne nous réjouit pas. Nous ne voulons pas en retirer des avantages politiques. Nous rapportons au ministre et au gouvernement les faits qu'on nous a signalés pour rapprocher la solution du problème. Je sais que des députés de ce côté-ci de la Chambre exposeront la situation de leurs propres régions. Celles-ci n'ont pas encore été évoquées mais elles sont dans le même cas qu'Ottawa dont j'ai parlé. Sitôt que je pourrai communiquer avec le responsable dans ma propre ville de Winnipeg, il me fournira, j'en suis sûr, des renseignements du même genre.

Nous signalons ces faits au ministre car nous sommes convaincus depuis des années de l'importance du recyclage et du perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre canadienne. Nous comptons voir la situation s'améliorer après la réorganisation; on a institué un nouveau ministère et le ministre a pour ainsi dire reçu carte blanche de la Chambre pour engager les spécialistes qui faisaient défaut à l'ancien Bureau national de placement: économistes, statisticiens, sociologues, indispensables à tout programme moderne de main-d'œuvre. Le ministre a très bien réussi à organiser son personnel. Lorsque le gouvernement a sollicité et obtenu l'approbation du Parlement pour verser une allocation de subsistance aux élèves des cours de perfectionnement, nous espérions que cela leur permettrait d'aller jusqu'au bout de leurs études

sans être obligés, faute de ressources, de s'arrêter à mi-chemin comme c'était si souvent le cas dans le passé. Nous espérions que la situation changerait. Elle a changé non pas en mieux, comme nous l'espérions tous, mais en pire.

Je regrette sincèrement que le ministre, après avoir entendu de nous hier de tels faits—cités franchement, objectivement, sans critique véritable du ministre ou de son ministère—ne nous ait pas donné aujourd'hui des réponses rassurantes non seulement pour les députés mais pour les responsables locaux, les enseignants et les directeurs d'écoles qui ne s'intéressent nullement aux démêlés et aux conflits inévitables des partis politiques mais qui veulent des résultats. Je pense en toute sincérité que les enseignants, directeurs et conseillers se moquent bien de savoir si le programme est géré ou financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le conseil régional de l'instruction publique ou la commission scolaire locale. Ces personnes se préoccupent de ce que les gens qui ont besoin d'une assistance pour améliorer leur compétence la reçoivent. Je dirai au ministre et au gouvernement que ces gens sont découragés. Ils ne savent pas ce qui arrive. Ils en ignorent les causes. Tout ce qu'ils savent, c'est que le programme sur lequel ils fondaient beaucoup d'espoir s'est gâté.

Je dirai au ministre qu'à mon sens son explication d'aujourd'hui est tout à fait inacceptable. Lorsque nous pourrions discuter ces choses à l'occasion de l'étude des crédits du ministre, nous attendrions et nous exigerions de lui des explications très détaillées. Nous ne voulons pas de camouflage ni d'excuses du genre que le ministre nous a fournis aujourd'hui. Nous voulons que lui-même et ses fonctionnaires nous expliquent à fond pourquoi le nombre des personnes qui ont fait l'objet d'un recyclage dans nos centres de formation de la main-d'œuvre a accusé une baisse aussi désastreuse.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux remarques à faire au sujet de cette mesure législative. Je serai aussi bref que possible. La première découle d'une question qu'a posée, il y a quelques instants, le député d'Halifax (M. McCleave). Le ministre n'a pas bien compris, me semble-t-il, la question du député. Ce der-